

Programme de travaux 1997 - Enseignement du premier degré - Grosses réparations dans les bâtiments scolaires - Demande de subventions au Département

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : Chaque année, la Ville de Besançon réalise des travaux de grosses réparations dans les bâtiments scolaires.

Le programme 1997 prend en compte en priorité les aspects liés à la sécurité des personnes, à la conservation du patrimoine et aux engagements nécessaires à l'amélioration des conditions de travail à l'intérieur des bâtiments.

Les travaux concernés, qui vous sont présentés par nature d'interventions, sont susceptibles de bénéficier de la participation financière du Département du Doubs.

Ce programme, qui a reçu l'avis favorable de la Commission Patrimoine lors de sa réunion du 13 février 1997, concerne :

I - Travaux de sécurité

- *Maternelle Bourgogne*

Enlèvement du flocage comportant de l'amiante 250 000 F

- *Travaux divers de sécurité et de mise en conformité des installations*
(alarmes incendie, éclairage de secours, ...) 280 000 F

II - Travaux du propriétaire

a - Travaux de couverture

- *Maternelle Chemin Français*

Réfection couvertures en tuiles mécaniques 270 000 F

- *Maternelle Kergomard*

Réfection de l'étanchéité de la conciergerie 65 000 F

b - Remplacement des menuiseries extérieures

- *Groupe Scolaire Fontaine-Ecu*

Remplacement des fenêtres - 2^{ème} tranche 200 000 F

- *Groupe Scolaire Brossolette*

Remplacement fenêtres - 3^{ème} tranche 90 000 F

- *Maternelle Jean Macé*

Remplacement mur rideau - 1^{ère} tranche
(estimation globale : 360 000 F) 180 000 F

- *Maternelle Charles Fourier*

Remplacement fenêtres - 3^{ème} tranche et solde 200 000 F

c - Réfection des sanitaires

- *Maternelle des Sapins*

Réfection des sanitaires dans l'ancienne école 70 000 F

- *Groupe Scolaire Herriot*

Réfection de 3 sanitaires 590 000 F

- *Ecole Chaprais 2*

Réfection d'un sanitaire 175 000 F

d - Réfection des façades

- *Ecole 6, rue de la Madeleine*

Réfection façade arrière 180 000 F

- *Groupe Scolaire Helvétie*

Réfection façade côté Doubs 240 000 F

e - Restructuration

- *Ecole des Montboucons*

Restructuration - 2^{ème} tranche 700 000 F

f - Travaux de chauffage

- *Maternelle Bersot*

Rénovation générale de la chaufferie 60 000 F

- *Groupe Scolaire Ile de France*

Rénovation des caniveaux et sous-station de chauffage 220 000 F

- *Ancienne école Palente-Village*

Création de circuits de chauffage indépendants 40 000 F

III - Travaux d'amélioration d'usage

- *Ecole Chaprais 2*

Installation d'un élévateur pour handicapés 110 000 F

- <i>Groupe Scolaire Brossolette</i>	
Pose de faux-plafonds et réfection étanchéité - 3 ^{ème} tranche	275 000 F
- <i>Maternelle Montrapon</i>	
Réfection des peintures intérieures - 2 ^{ème} tranche	200 000 F
- <i>Ecole Lanchy</i>	
Réfection électricité et pose de faux-plafonds 1 ^{er} étage	195 000 F
Réfection peinture rez-de-chaussée	100 000 F
- <i>Maternelle des Sapins</i>	
Pose d'une cloison mobile	60 000 F
- <i>Groupe Scolaire Ile de France</i>	
Pose de faux-plafonds bâtiment 1	180 000 F
Réfection des peintures intérieures bâtiment 1	280 000 F (Régie)
- <i>Groupe Scolaire Velotte</i>	
Réfection en peinture d'une classe et du hall	30 000 F (Régie)
- <i>Maternelle Dürer</i>	
Travaux acoustiques	30 000 F <u>(Régie)</u>
Total programme 1997	5 270 000 F

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver le programme ci-avant proposé,
- autoriser M. le Maire à signer le (ou les) marché(s) à intervenir après consultations (appels d'offres ou procédures négociées) ainsi que le (ou les) avenant(s) ou décision(s) de poursuivre permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget,
- solliciter l'aide financière du Département pour certains de ces travaux, le financement de la part à la charge de la Ville étant assuré par des crédits figurant au budget primitif de 1997,
- inscrire et reprendre au budget supplémentaire de l'exercice courant le montant des participations départementales, dès réception des décisions attributives de subventions, en recettes au chapitre 90. 11/1323.502.33000 et 30900 et en dépenses au chapitre 90.11/2313. 502.33000 et 30900,
- solliciter l'autorisation du Département de commencer les travaux avant notification des décisions attributives de subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 17 avril 1997.